

MARIE DE LUZILLAT
Conseil municipal
Séance du 29 novembre 2024
Compte rendu

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf novembre, le conseil municipal de Luzillat, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de C. RAYNAUD
Nombre de membre en exercice : 15

Date de convocation :

Présents : RAYNAUD C, PONCHON F, MORIN P, FAYET P, BONNET C, STAELEN J, DUPOIS M-F, MIGNOT M, GALLET M-C, PERISSEL F, FAURE S, ALVES S, THUEL S, DAUPHANT G.

Absents : MONTEIRO Hélène

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

M. FAURE Stéphane a été élu secrétaire,

Subvention coopérative scolaire :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que tous les ans l'école municipale, à l'occasion des fêtes de fin d'année, offre un cadeau à chaque élève.

Tous les ans la commune octroie une subvention à la coopérative scolaire afin de permettre ces achats.

Monsieur le Maire propose que cette année encore la municipalité soutienne l'école dans cette démarche et suggère une subvention de 8 € par enfant. L'école accueillant 95 élèves la subvention s'élève à 760 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide : d'octroyer une subvention à la coopérative scolaire de l'école de Luzillat pour un montant total de 760 €.

Débat sur les orientations générales du PADD (PLUi-H)

M. le Maire explique que le PADD a été modifié en fin de procédure d'élaboration du PLUi-H afin de réaliser les derniers ajustements devant permettre de mieux prendre en compte la réalité du terrain suite aux travaux d'élaboration du zonage.

La modification est proposée par le conseil communautaire de Plaine Limagne et soumise aux communes pour débat. Les conseils municipaux doivent ainsi débattre du sujet sans vote dans les deux mois après le vote du conseil communautaire.

M. le Maire donne lecture du projet et met en avant les modifications proposées.

Après cet exposé, Monsieur le Maire déclare le débat ouvert :

Après avoir débattu des orientations générales du futur projet d'aménagement et de développement durables il ne ressort aucune observation de la part des conseillers.

Le conseil municipal prend acte de ce débat organisé en son sein sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du plan local d'urbanisme intercommunal.

Fermages 2024

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune possède des parcelles de terrain pour lesquels elle touche un fermage.

Monsieur le Maire présente l'arrêté n°AGRT2319217A constatant l'indice des fermages et sa variation pour l'année 2024 ainsi que la variation du loyer des bâtiments d'exploitation et des maisons d'habitations dans un bail rural et la réactualisation de la valeur locative des vignes.

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil que la commune doit procéder comme chaque année à la revalorisation du coût du fermage et que le calcul proposé, au vu de l'arrêté précédemment cité, est : (loyer N-1 + le coefficient 2024) x 4.5 quintal de blé par hectare.

En l'espèce le calcul est le suivant :

Prix à l'hectare suivant le barème du quintal de blé.

$26.71\text{€} + 5.23\% = 28.11$

$28.11\text{€} \times 4.5\text{q} = 126.50 \text{€}$

Monsieur le Maire présente l'ensemble des fermages consentis par la commune et le montant de leurs loyers pour 2024 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, avec 12 voix pour et 1 abstention.

Les modalités de calcul du loyer des fermages et le montant appliqué à chaque parcelle.

Autorise Monsieur le Maire à procéder au recouvrement des loyers 2024.

Gestion Ressources humaines

Monsieur le Maire explique que le contrat d'un agent se termine. Mr le Maire propose de créer un poste permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet pour 17 h 30, à compter du 01 février 2025, le conseil municipal accepte la proposition de Mr le Maire pour l'ouverture d'un poste permanent d'adjoint technique territorial.

Mr le Maire signale à son conseil municipal que suite à l'obtention de son concours un agent va être intégré dans un nouveau grade à partir du 1^{er} décembre 2024.

Le Maire explique que le RIFSEEP doit être revu et passer au CST avant le 06/12/2024.

RECENSEMENT

Trois personnes ont candidaté pour le recensement de la population qui aura lieu du 16 janvier au 15 février.

Bulletin municipal

Mr le Maire rappelle au conseil, de faire passer les articles des commissions pour l'élaboration du bulletin municipal.

Le Relais

Le Maire donne lecture du descriptif estimatif de l'architecte pour un montant de 188 000€, mais il manque des estimations.

Le Conseil municipal propose d'attendre le complément du devis, Mr le Maire doit rappeler l'architecte pour avoir le complément du devis.

Ateliers municipaux

Mr le Maire donne lecture du courrier d'Ophis, de deux propositions d'hypothèses suite à une modification de positionnement de l'atelier.

Après en avoir débattu, Mr le Maire propose de prioriser les travaux du Relais, et d'attendre pour les ateliers municipaux. Le conseil municipal est d'accord.

Plantation

Le Maire explique qu'il faut planter une haie au city parc le long de chez le voisin. Il donne lecture de deux devis. Le conseil accepte le devis à 572 € pour acheter les petits arbustes.

Une demande à été faite par le Comité des Fêtes de Demolle, pour planter des arbres vers les peupliers qui ont été coupés. Le conseil donne son accord.

Repas de Noël

Le repas de Noël est déplacé au 17 décembre, 8 personnes se sont proposées pour aider à la bonne organisation de celui-ci.

Achat d'un tracteur

Suite à la publication pour le tracteur, il y a 5 concessionnaires qui ont répondu

Questions diverses

Une conseillère, référente de l'école propose une formation sur le harcèlement pour le personnel.

Des chemins sont à reboucher à Trabiat et aux quatre Chemins, ainsi qu'un fossé à déboucher aux Minots.

Une conseillère donne le compte rendu de réunion du conseil d'école

Changer certains ordinateurs des enseignants à l'école.

Suite à une réunion au SICOM, la participation est passée à 60€ par élève.

Les travaux du presbytère se terminent, il reste à faire les finitions

Fait à Luzillat le 28/02/2025

Le Maire

C.RAYNAUD



